

Le Directeur Général de l'Agence Française de Développement,  
Vu le code monétaire et financier, et notamment son article R. 515-16 ;  
Vu le décret du 15 avril 2026 portant nomination de M. Christophe LECOURTIER dans les fonctions de  
Directeur Général de l'Agence Française de Développement, publié au Journal Officiel de la République  
Française le 16 avril 2026 ;

## DÉCIDE :

Délégation est donnée à Madame Françoise LOMBARD, Directrice Exécutive affectée à PROPARCO en  
qualité de Directrice Générale de PROPARCO, à l'effet de signer au nom du Directeur Général, les actes  
suivants :

- a) les contrats de travail, les lettres d'affectations et tous documents relatifs à l'embauche des agents du  
cadre général affectés à PROPARCO ;
- b) les contrats de travail, les lettres d'affectations et tous documents relatifs à l'embauche des agents du  
cadre local affectés à PROPARCO ;

La présente décision entrera en vigueur le lendemain de sa publication sous forme électronique sur le site  
Internet de l'AFD.

Signé à Nairobi (Kenya), le 11 mai 2026 à 10 heures.  
En deux exemplaires originaux

**Le Directeur Général**  
**Christophe LECOURTIER**